

MAIRIE DE HORGUES

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 28 MAI 2008

Membres présents : MM SEGNERE, DAUTAN, FERRATO, VERGES, CARRERE, ESQUIRO, LAYERLE, MARTIN, ROUILLON, TILHAC-PINOT, TRALLI, SEAS, PUJO, SARRAIL

Absents excusés : MM LARBRE

Ont donné procuration : MM LARBRE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00 sur le premier point inscrit à l'ordre du jour :

→ URBANISME

✓ Lotissement

Rappel de la réunion qui a eu lieu le 16 mai 2008 en présence de toutes les parties concernées : DDE, MISE, SPANC, M. SANZ, M LARROUY (architecte) et la municipalité.

- M Sanz doit déposer une nouvelle demande de permis de lotir conforme aux préconisations du SPANC, à savoir augmentation de la superficie des lots. La sécurisation du RD15 au niveau du futur lotissement sera étudiée avec les services de la DEIT.

✓ Cabinet dentaire (vente d'une parcelle communale sur le site du centre commercial)

- Délibération sur le prix de vente du terrain à Monsieur LAVIT pour la construction de son cabinet dentaire et d'un logement compte tenu de l'estimation fournie par la Brigade des Domaines. Le bornage a été effectué par M Peltier géomètre.

→ TRAVAUX – EQUIPEMENTS

✓ Appel d'offres aménagement parking centre commercial

MM Seas et Tralli ont entamé la rédaction du cahier des charges. Une discussion s'est engagée sur le surcoût que va occasionner la réalisation du parking en deux tranches compte tenu de la construction du cabinet dentaire en prévision à cet endroit. Il est noté que le revêtement du parking ne peut être différé car la commune a obtenu le transfert sur cette opération d'une subvention non utilisée en 2007 (16 000 € FAR)) mais à demander avant octobre 2008.

✓ SDE (éclairage public)

Monsieur Martin et Monsieur le maire ont rencontré le SDE pour faire le point sur l'éclairage public :

- Délibération est prise sur l'engagement des travaux de mise en conformité par le SDE du plan de l'éclairage public qui date de 1987. Coût : 5000 € dont 50% pris en charge par le SDE.
- Entretien des points lumineux : Monsieur Martin a constaté que les interventions hors forfait entraînent un surcoût non négligeable. Il est opportun, afin d'éviter ces dépassements, de porter les points lumineux à 400 pour 380 aujourd'hui. En effet, les conventions du SDE prévoient une intervention par mois pour l'entretien à partir de 400 points lumineux (1 intervention tous les 2 mois actuellement.) Cela limitera les interventions hors forfait.
- Travaux d'investissement : développement de l'éclairage public au terrain de foot : 15 000 € environ, pourront être inscrits au programme de l'électrification rurale mais à préciser à réception effective des devis.

✓ EDF : point sur les contrats

Monsieur Martin rencontrera avec Monsieur le Maire, Monsieur Bergé, responsable EDF pour les collectivités locales, le 6 juin prochain.

- 24 abonnements sont souscrits à EDF et représentent 1/3 de la facture énergie

✓ Mobilier urbain

Jean-Michel Ségnéré et Louis Martin ont établi un inventaire pour lister l'existant et les besoins. Au prochain conseil, 3 projets d'équipement tendant à harmoniser ce mobilier urbain seront proposés.

➔ FAR 2008

La réunion cantonale pour l'attribution des subventions au titre du FAR 2008 aura lieu à Horgues le 4 juin à 18 h 30 en présence de Mme Durrieu, M Boube et des maires du canton de Laloubère. Cette réunion actera de la répartition de l'enveloppe (discutée lors d'une réunion de concertation au mois d'avril en présence de Damien Dautan ; pour Horgues 16 000€ pour la réalisation du local des associations.)

- à 17 h 30, avant la réunion, M Boube, invité par M le Maire, visitera l'église pour en constater l'état afin d'évaluer les possibilités d'aides financières dont pourrait bénéficier la commune pour sa rénovation. Il est rappelé qu'une étude est en cours, commandée par l'ancienne municipalité, auprès d'un architecte du patrimoine pour la rénovation de l'intérieur (boiseries....)

➔ CONVENTION SPA

L'adhésion de la commune sera réexaminée pour l'exercice 2009.

→ BILAN DE LA FETE LOCALE

Monsieur Vergès expose un bilan très positif sur toutes les animations qui ont été proposées, en terme de participation des habitants mais aussi en terme financier. Le problème de la sécurité lors des bals des vendredi et samedi demeure cependant et mérite une attention particulière pour les festivités à venir.

→ QUESTIONS DIVERSES

✗ **Bulletin municipal présenté par Monsieur Vergès**

- périodicité : trimestriel
- présentation avec thèmes repris (agenda, travaux en cours, budget....)
- calendrier : bulletin prêt à imprimer courant juin, à distribuer par les membres du conseil

✗ **Site internet en cours d'élaboration présenté par Monsieur Sarraill**

- en préparation, dans 15 jours-3 semaines projet présenté au conseil pour mise en ligne fin 2008.

✗ **Déchets ménagers**

Réunion avec M Jouveshomme de Veolia Propreté exposée par M Dautan

- une négociation s'est engagée sur les coûts concernant les 3 contrats : déchetterie, traitement et collecte des déchets. Des propositions sont attendues. La mise en place du tri sélectif permettrait de réduire la TVA à 5,5% sur les 3 contrats
- il est conseillé à la commune de prendre contact avec Eco-emballage, structure susceptible d'apporter des aides à la mise en place du tri sélectif (un écrit de la préfecture incitant la commune à passer au tri sélectif est à solliciter pour motiver Eco-emballage dans son assistance.)

Les membres du conseil municipal actent le fait que le tri sélectif doit être mis en Place au plus tôt.

Réunion avec Soval concernant le site de Bénac exposée par M Tralli

- le site de Bénac destiné à l'enfouissement des déchets ultimes doit être agrandi et modernisé. Le projet d'investissement est privé mais sera soumis à enquête publique. Monsieur Tralli propose de prendre contact avec les responsables du site afin de le visiter pour mieux comprendre son fonctionnement.

✗ **Station d'épuration : présenté par Monsieur Tralli**

Monsieur Tralli a rencontré Monsieur Lisch à la DDAF. Des dysfonctionnements sont globalement diagnostiqués depuis quelques années au niveau du réseau (infiltrations) et de la station. Il faudrait engager une étude en 2009 pour faire un point sur leur état et les possibilités de raccordement éventuel à d'autres unités. Des subventions peuvent être demandées à l'Agence de l'Eau et au Conseil Général. Mais il reste essentiel de travailler sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin d'avoir une vision du développement de la commune en terme d'urbanisation, d'évolution de la population, pour mieux définir les besoins futurs en assainissement collectif.

✗ **PLU**

Le bureau d'étude Amidev, chargé de l'étude de la révision du PLU depuis 2001, sera invité à exposer au nouveau conseil municipal le travail entrepris afin de poursuivre la révision jusqu'à son terme.

- ✘ **Distributeur de billets au centre commercial**
Le Crédit Agricole s'est montré favorable à la reprise d'une étude tout en évoquant ses réticences compte tenu du manque de rentabilité.
- ✘ **Salaires et carrières du personnel**
Mme Rouillon désignée référente pour questions carrière du personnel
- ✘ **Trésorerie**
Monsieur Dautan prendra rendez-vous avec M Baute, trésorier, pour évoquer les finances de la commune.
- ✘ **Entretien espaces verts**
Aujourd'hui, l'entreprise Triangle service ne satisfait pas au cahier des charges : courrier à faire pour redéfinir leur travail. La municipalité étudiera dès cette année toutes les pistes pour un entretien plus cohérent.
- ✘ **Fête écoles le 27 juin**
- ✘ **Centre de loisirs présenté par Mme Ferrato**
- ✘ Etude réalisée sur les coûts avec Mlle Layerle. Il faut envisager une augmentation des tarifs du centre pour les communes non adhérentes, faire adhérer d'autres communes (des contacts ont été pris.) Les nouveaux tarifs sont validés.
- ✘ **Création voirie pour sortie lotissement Mallard**
Il est envisagé de créer, pour des raisons de sécurité, une sortie sur le CD935 à l'occasion de la réalisation du lotissement Mallard (rue des Pyrénées.) Ce projet doit être soumis à l'examen de la DEIT (Direction des Equipements des Infrastructures et des Transports.) Si elle y est favorable, il sera nécessaire de délibérer pour une création de voirie (achat des terrains, devis de travaux...)
- ✘ **Communauté des communes**
Monsieur le Maire demande l'autorisation d'entamer une discussion avec la communauté de communes Gespe-Adour-Alaric. Validé par le CM.

Le Maire
Jean-Michel SEGNERE

